



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

Mairie de Cadalen

**Présents** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Ghislaine GUILLERMIER, Bruno BOZZO, Catherine SERGENT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Guy BARDET.

**Excusée représentée** : Perrine VIAULES par Ghislaine GUILLERMIER.

**Excusés non représentés** : Jean Louis BIROT, Laetitia VIGNE,

**Secrétaire de Séance** : Martine GRANET.

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine GRANET se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1. Relevé des décisions du Maire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour les ventes des parcelles cadastrées section D n° 205 sise rue du Moulin à Vent et section I n° 1083 sise au lieu-dit « Lotissement Les Coteaux de la Peyre ».

### **2. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Année 2016**

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'il est possible de déposer auprès des services préfectoraux, une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour des travaux relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapés des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Madame le Maire propose de solliciter Monsieur le Préfet du Tarn pour l'attribution de cette subvention pour la première tranche de travaux de mise en accessibilité des ERP selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant HT .....	14 395.00 €
- Montant TTC .....	17 274.00 €
- DETR 2016 sollicitée (50%) .....	7 197.50 €
- Part Communale .....	10 076.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

### **3. Etat des restes à réaliser au 31.12.2015**

Madame le Maire précise que, la clôture du budget d'investissement 2015 intervenant le 31.12.2015, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les états des restes à réaliser suivants :

- Montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter : 123 288.36 €
- Montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter : 47 525.76 €

### **4. Indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la commune peut, conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, attribuer une indemnité au comptable du trésor pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire d'accorder à Monsieur Christian ALBA, comptable de la Collectivité, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 13.13.1983 et ce, pour la durée du mandat. Elle précise qu'en cas de changement de trésorier, le conseil municipal devra, à nouveau, se prononcer sur l'attribution de cette indemnité.

### **5. Convention de prestation de service – Relais Fourrière – Année 2016.**

Madame le Maire propose que la convention passée avec « Les Temps orageux » soit reconduite pour 2016 pour les prestations de service suivantes :

- Temps d'intervention : 15 € (Tenue d'une main courante)
- Hébergement du pensionnaire : 9 €/jour comprenant l'alimentation, le box, le nettoyage, la détente de l'animal soit 27 € pour un forfait de 3 jours d'hébergement
- Carburant : Briatexte/Cadalen (Aller-retour) 21 km x 0.80 € = 16,80 €
- Voyage à la SPA du Garric (81) le vendredi matin : Forfait de 12,40 € par voyage et par chien

**Coût total de l'intervention par chien : 71,20 €** (53,80 € + 12,40 €), montant facturé au propriétaire quand celui-ci est retrouvé.

- Majoration de 50% pour l'intervention durant un week end ou un jour férié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour l'année 2016 la convention proposée par l'association « Les Temps orageux » située à Briatexte (81).

### **6. Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Tarn et Dadou : Travaux d'accessibilité (Ad'ap)**

Courant 2015, la Communauté de Communes Tarn et Dadou et plusieurs communes du Territoire ont réalisé et déposé leur Ad'ap (Agenda d'Accessibilité programmée) en Préfecture. Les communes disposent d'un délai de 3 ans (6 ans si situation particulière) pour effectuer les travaux de mise en accessibilité des ERP.

Pour des raisons d'économie d'échelle, Tarn et Dadou et les communes membres intéressées ont décidé de constituer un groupement de commandes afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de notre commune à ce groupement de commande et de délibérer à ce sujet.

Par 13 voix « Pour », le Conseil Municipal

- Approuve la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Tarn et Dadou et certaines communes membres pour la réalisation de travaux et/ou l'achat de fournitures et matériels nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments,
- Autorise Mme le Maire à signer cette convention
- Désigne Mme Martine Granet comme représentante de la commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

#### **7. Point d'information sur les cimetières :**

Il convient de mettre en place les procédures de reprises des terrains communs et des concessions à l'abandon des cimetières de la commune.

Pour ce faire et selon proposition d'AD Funéraire, il est nécessaire de réaliser des affichages comme suit :

- Terrains communs :  
Affichage du 1<sup>er</sup> Août 2016 au 1<sup>er</sup> Février 2017
- Concessions à l'abandon :  
A compter du 1<sup>er</sup> février et durant 1 mois => 1<sup>er</sup> affichage  
A compter du 1<sup>er</sup> Mars => affichage du procès-verbal qui lance la procédure pour 3 ans.

Par 13 voix « Pour », le Conseil Municipal accepte la mise en œuvre de ces procédures de reprise.

#### **8. Questions diverses**

- Renégociation d'emprunt : Compte tenu des taux d'intérêt actuels, une démarche a été entreprise auprès d'établissements bancaires pour le rachat éventuel de l'emprunt de 600 000 € contracté en 2012 au CRCA. Au vu des différentes propositions, le conseil municipal sera sollicité pour se prononcer sur l'opportunité du rachat de ce prêt.
- Avis d'enquête Publique : un avis d'enquête publique a été affiché à la Mairie. Il porte sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers située sur la commune de Brens et présentée par la SAS SGM AGREGATS.
- Monsieur Guy Bardet demande si des discussions sont engagées avec des communes du territoire pour la constitution de « communes nouvelles ». Madame le Maire lui fait part de discussions informelles entre élus et l'informe qu'une première prise de contact sur le sujet est programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire  
**Monique CORBIERE-FAUVEL**

La Secrétaire  
**Martine Granet**